



Convention de Stockholm du 22 mai 2001 sur les polluants organiques persistants (Convention POP)

RS 0.814.03; RO 2004 2797

Champ d'application le 9 août 2019, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
	Adhésion (A)			
Iraq	8 mars	2016 A	6 juin	2016
Ouzbékistan*	28 juin	2019 A	26 septembre	2019
Palestine	29 décembre	2017 A	29 mars	2018

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international-public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2004 2797 4353, 2005 4443, 2006 849, 2007 597 5089, 2009 3725, 2010 2299, 2012 435 et 2014 1427. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

